



PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot tenue le mardi 7 juillet 2026 à 18 h 00 en la salle Florian-Bleau de l'hôtel de ville.

Sont présents: Monsieur Marc Deslauriers, maire
Madame Nancy Pelletier, conseillère
Monsieur Philippe Gros, conseiller
Monsieur Régis Carrier, conseiller
Monsieur Martin Ménard, conseiller
Monsieur Olivier Prigent, conseiller
Monsieur Denis Ladouceur, conseiller
Madame Nancy Forget, directrice générale
Monsieur Jean St-Antoine, greffier

2026-07-182 1. ORDRE DU JOUR - ADOPTION

CONSIDÉRANT qu'un avis de convocation à la présente séance extraordinaire a été notifié à chaque membre du conseil conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Ladouceur, appuyé par le conseiller Olivier Prigent et résolu:

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du mardi 7 juillet 2026 tel qu'il est proposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2026-07-183 2. EMBAUCHE - LESLIE BUSINE - PRÉPOSÉE À L'HORTICULTURE - SERVICES TECHNIQUES

En conformité avec le Code d'éthique et de déontologie des élues et élus municipaux, et en raison du statut d'officière syndicale de sa conjointe au sein du Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de L'Île-Perrot - CSN, le conseiller Martin Ménard s'abstient de participer aux délibérations et au vote sur cette question.

CONSIDÉRANT qu'un poste de préposé à l'horticulture au sein des Services techniques est vacant;

CONSIDÉRANT les besoins opérationnels du Service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nancy Pelletier, appuyé par le conseiller Philippe Gros et résolu:

D'AUTORISER l'embauche de madame Leslie Busine, en date du 13 juillet 2026, au poste de préposé à l'horticulture (poste à 34 semaines) au sein des Services techniques, avec le statut de salariée en période d'essai, conformément à la convention collective du syndicat des travailleuses et des travailleurs présentement en vigueur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2026-07-184 **3. EMBAUCHE - CHADI KETATA - INSPECTEUR EN URBANISME - SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT**

En conformité avec le Code d'éthique et de déontologie des élu·es et élu·es municipaux, et en raison du statut d'officière syndicale de sa conjointe au sein du Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de L'Île-Perrot - CSN, le conseiller Martin Ménard s'abstient de participer aux délibérations et au vote sur cette question.

CONSIDÉRANT qu'un poste d'inspecteur en urbanisme au Service de l'urbanisme et de l'environnement sera vacant;

CONSIDÉRANT les besoins opérationnels du Service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Olivier Prégent, appuyé par le conseiller Régis Carrier et résolu:

D'AUTORISER l'embauche de monsieur Chadi Ketata, en date du 14 juillet 2026, au poste d'inspecteur en urbanisme au Service de l'urbanisme et de l'environnement, avec le statut de salarié en période d'essai, conformément à la convention collective du syndicat des travailleuses et des travailleurs présentement en vigueur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2026-07-185 **4. EMBAUCHE - WAAD GHEDAMSI - INSPECTRICE EN ENVIRONNEMENT - SERVICES TECHNIQUES**

En conformité avec le Code d'éthique et de déontologie des élu·es et élu·es municipaux, et en raison du statut d'officière syndicale de sa conjointe au sein du Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de L'Île-Perrot - CSN, le conseiller Martin Ménard s'abstient de participer aux délibérations et au vote sur cette question.

CONSIDÉRANT les besoins opérationnels aux Services techniques.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Ladouceur, appuyé par le conseiller Régis Carrier et résolu:

D'AUTORISER l'embauche de madame Waad Ghedamsi, en date du 20 juillet 2026, au poste d'inspectrice en environnement aux Services techniques, avec le statut de salariée temporaire, conformément à la convention collective du syndicat des travailleuses et des travailleurs présentement en vigueur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2026-07-186 **5. MESURE DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ NUMÉRO 331**

En conformité avec le Code d'éthique et de déontologie des élu·es et élu·es municipaux, et en raison du statut d'officière syndicale de sa conjointe au sein du Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de L'Île-Perrot - CSN, le conseiller Martin Ménard s'abstient de participer aux délibérations et au vote sur cette question.

CONSIDÉRANT l'information transmise au conseil municipal par la directrice des ressources humaines considérant l'employé numéro 331.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nancy Pelletier, appuyé par le conseiller Régis Carrier et résolu:

D'ENTÉRINER la recommandation de suspendre l'employé numéro 331, pendant une journée sans solde.

QUE la date de suspension soit déterminée ultérieurement par la Direction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun public n'est présent, donc la période de questions n'a pas lieu.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance levée à 18 h 04.

Approuvé à la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de L'Île-Perrot en date du 14 juillet 2026

(Original signé)

Marc Deslauriers
Maire

(Original signé)

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier